

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juillet 2020

Le vingt juillet deux mil vingt à 20 heures, le conseil municipal de Richelieu, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Etienne MARTEGOUTTE, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Etienne MARTEGOUTTE, Patrick PENOT, Véronique BACLE, Guy RAIMBAULT, Peggy CASTERMAN, Michel AUBERT, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Jean-François MALECOT, Brice COMTET, Charlotte de BECDELIEVRE, Bertrand BITAUD, Lydia LECLERC, Edwige FASILLEAU, Audrey BARON, Bernard GABORIT, Philippe NAUDEAU, Marie-France BARBOT.

Excusés : Alcyme DELANNOY et Guilmine EYGUN.

Modification n° 1 des budgets 2020

1. Budget Assainissement :

D'une part, une anomalie a été constatée sur le budget Assainissement 2020 signalée par le service de la Trésorerie : le montant porté à l'article des « Dépenses Imprévues » dépasse la règle des 7.5 % des dépenses réelles.

D'autre part, à la suite d'une erreur de numéro de programme budgétaire, les crédits prévus pour des travaux de réseaux ont été imputés sur le programme 18 « Station d'Épuration » au lieu du programme 19 « Réseaux d'assainissement ».

Accord à l'unanimité

2. Budget Principal

Des ajustements sont nécessaires pour permettre le paiement de quelques factures.

- Des achats de terrains ont été formalisés plus rapidement que prévu,
- Lors des travaux de rénovation de la salle des fêtes, il a fallu changer au pied levé des vitrages de l'entrée qui se sont avérés trop fragilisés.
- Des appareils informatiques de la mairie (écrans) sont tombés en panne et ont dû être renouvelés.
- Les crédits correspondants peuvent être prélevés sur le programme d'extension des réseaux rue Fontaine Mademoiselle excédentaire.

La commission des finances propose donc de passer les écritures suivantes :

Accord à l'unanimité

Vote des subventions aux associations

La commission « finances » a examiné les demandes de subventions reçues au titre de l'année 2020 et a apporté les corrections liées à l'actualité particulière en cette année perturbée par le Covid-19. Ainsi, plusieurs associations n'ont pas sollicité ou ne se verront pas attribuer de financement car leur animation annuelle n'a pas pu être organisée.

Accord à l'unanimité pour l'octroi des subventions suivantes :

| ASSOCIATIONS | Propositions 2020 |
|--------------------------------------------|------------------------------|
| Coopérative Scolaire Ecole du Socle | 200 € |
| Coopérative Scolaire Ecole Maternelle | 200 € |
| Ass. Parents d'élèves des écoles Publiques | 900 € |
| Ass. Parents d'élèves du Sacré Cœur | 900 € |
| Ecole Privée Le Sacré-Cœur | 6 490 € |
| Ass. La Teinturerie | 1 200 € |
| Comité des Fêtes (Festival de musique) | 1 200 € |
| A tout Gym | 180 € |
| Chœur Ex Arte | 800 € |
| Club Photo | 100 € |
| Comice Agricole | 180 € |
| Comité des Fêtes (Cape et épée) | 5 000 € |
| FNACA | 100 € |
| Le Richelais Foot | 1 200 € |
| Cinéma Richelais du Cardinal | 1 500 € |
| Vocalises Richelaises Chorale | 180 € |

Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses des commerçants et du droit de place des marchés

Pour aider les commerçants à faire face aux difficultés financières auxquelles ils se trouvent exposés à la suite de la crise sanitaire, le Conseil Municipal décide :

- D'une part, d'exonérer les commerçants de RICHELIEU de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020
- D'autre part, d'exonérer les commerçants non sédentaires des droits de place pour une durée de 6 mois.

Le coût s'élève à 1 600 € environ :

Tarifs des objets mis en vente dans la boutique de l'Espace Richelieu

Le Conseil vote les tarifs des objets mis en vente dans la boutique du Musée et dans celle de l'Espace Richelieu.

Constitution de la commission communale des Impôts Directs

Les élus de la minorité souhaitant pouvoir proposer des commissaires, Monsieur le Maire propose de retirer cette délibération de l'ordre du jour et propose de la reporter à la prochaine séance.

Constitution de la commission « Foires et Marchés »

Après avoir élus en son sein les membres de la Commission « Foires et Marchés » lors de la dernière séance, le Conseil désigne ensuite les membres « non élus » parmi les professionnels du métier :

- Monsieur Jacques ARCHAMBAULT, Rôtisseur ambulant,
- Monsieur Frédéric BRION, Marchand de fruits et légumes,
- Monsieur Daniel BARON, Marchand de produits manufacturés.

Constitution de la commission intercommunale d'aménagement foncier

Se sont portés candidats les personnes ci-après :

- M. Jacques DROUCHAUX domicilié 3 impasse du Puits de la Roche – 37120 RICHELIEU
- Michel ROCHOUX domicilié 60 route des Vaux – 37120 RICHELIEU.
- Jean-Jacques MAUCLAIR, domicilié 1 route de l'Épine – 37120 RICHELIEU

qui possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Candidatures acceptées à l'unanimité.

En outre, il appartient également au Maire de désigner un(e) Conseiller(e) Municipal(e) pour le représenter au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Le Maire désigne M. Michel AUBERT, domicilié 53 route de Loudun – 37120 RICHELIEU

Election du délégué au CNAS

le Conseil Municipal désigne M. Patrick PENOT pour représenter Richelieu au CNAS.

Election d'un(e) président(e) de la CAPL de l'EHPAD

L'EHPAD Marcel FORTIER de Richelieu sollicite l'élection d'une personne qui présidera la Commission Administrative Paritaire Locale pour la durée du mandat.

le Conseil Municipal désigne :

- Etienne MARTEGOUTTE, maire, titulaire,
- Peggy CASTERMAN, adjointe, suppléante.

Modification du tableau des effectifs

D'une part, un agent en charge de l'accueil périscolaire est actuellement en CDI à 14/35^{ème}. Cette personne effectue également la surveillance de la cantine à l'école du Socle et des ménages à hauteur de 16/35^{ème}. Il convient donc de recalibrer son poste en l'annualisant puisqu'il dépend en grande partie d'horaires scolaires.

Le Maire-Adjoint en charge du personnel propose de supprimer le CDI de 14/35^{ème} pour créer un poste statutaire d'Adjoint technique de 30/35^{ème} à partir du 1^{er} septembre 2020.

D'autre part, un agent en charge de la surveillance des élèves à la cantine de l'école du Socle est en CDD depuis 7 ans. Or la législation en vigueur dispose que les CDD renouvelés 6 fois deviennent automatiquement des CDI. Par conséquent, à partir du 1^{er} septembre 2020, le Maire propose de créer un poste statutaire annualisé de 4.75/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, accepte ces propositions.

Tarif des sorties à Moncontour pour les participants hors commune

Le Maire informe le Conseil que la commission des « Affaires sociales » a organisé des sorties pour les résidents de Richelieu en juillet et en août en transport collectifs payées par la municipalité pour compenser la fermeture de la piscine fermée cet été en raison de la crise sanitaire.

Il est prévu que ce transport soit également ouvert aux personnes intéressées non-résidentes moyennant le prix de 3 € par personne.

Le Conseil Municipal dit que la ville de Richelieu prendra en charge le coût afférent à cette opération, (transport et entrées sur site) et fixe une participation financière pour les participants non domiciliés à Richelieu au prix de 3 € par personne (gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans).

QUESTIONS DIVERSES :

Le maire rend compte des délégations qu'il a utilisées.

La communauté de communes Touraine Val de Vienne a installé son nouveau comité communautaire.

Le Maire a rencontré le Directeur Général de Val Touraine Habitat avec le Président du Conseil Départemental au sujet de la future Gendarmerie de Richelieu.

Ecoles : La fin de l'année scolaire s'est bien déroulée malgré l'actualité « Covid-19 » avec la mise en place des consignes gouvernementales concernant le déconfinement. Mme CASTERMAN et M.

RAIMBAULT se sont rendus dans les 2 écoles pour prendre connaissance des petits travaux à réaliser avant la rentrée.

Mme Michèle MARTIN (ex-présidente de l'Association du Souvenir Français) a également rencontré le maire pour lui faire part de son déménagement de Richelieu. Elle déposera en libre usage à la mairie l'ensemble des archives et recherches qu'elle a effectuées pour réhabiliter le carré militaire au cimetière. Une convention sera signée pour ce dépôt. Monsieur le Maire remercie au nom du Conseil Municipal le travail effectué par Mme MARTIN à la présidence du Souvenir Français.

Lecture de la lettre de M. Jean-Michel LETOHIC, Président de l'association des pêcheurs richelais, dans laquelle il remercie la municipalité et l'équipe du service technique qui s'occupe de l'étang de Richelieu.

Nocturne Gourmande : Le Maire, après consultation, a pris la décision de ne pas organiser la Nocturne Gourmande cette année exceptionnellement. Il a rencontré le Sous-Préfet à plusieurs reprises à ce sujet et en a débattu en réunion de bureau avec les adjoints et conseillers délégués. Le Sous-Préfet, a émis un avis réservé au vu de la recrudescence des contagions Covid-19 et des contraintes sanitaires à mettre en œuvre. La décision a été difficile à prendre et ce n'est pas de gaité de cœur que le Maire demande l'avis du Conseil. Le Conseil confirme sa décision de ne pas organiser la Nocturne Gourmande cette année.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 1er octobre 2020 à 20 h.

Le Maire,
E. MARTEGOUTTE.